



# PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

## SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 décembre 2025 à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 17 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la CC du Cordais et Causse, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Délégués en exercice : 11 Suppléants : 1

Délégués présents : 12

Voix délibératives : 12

Autres participants : 2

**Titulaires présents** : Jean-Marc BALARAN, Jean-Claude CLERGUE, Didier SOMEN, Sylvian CALS, Alain BOYER, Bernard BOUVIER, Sylvie GRAVIER, Bernard TRESSOLS, Jean-Luc ESPITALIER, Claude CRAYSSAC, Guy GAVALDA, Myriam VIGROUX.

**Titulaires excusés** : Christine BARRILLIOT, Jean-Louis BOUSQUET, Jean-Marc CINTAS, Françoise EMERIAUD, Christian PUECH, Fatima SELAM, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Claude MADAULE, Marie-Claude ROLLAND, Pascal THIERY, Marie-Claude ROBERT, Françoise EMERIAUD, Bruno BOUSQUET, Patrick CARAYON.

**Suppléants présents sans voix délibérative** :

**Suppléants présents avec voix délibérative** : Alain BOYER

**Suppléants excusés** : Jean-François KOWALIK, Jean-Marc SENGES, Serge BOURREL, Christine ROBERT, Marie Claude ROLLAND

**Autres participants sans voix délibérative** : Julien FRAT, Julia BOSCARDIN.

**Secrétaire de séance** : Bernard BOUVIER

**Ordre du jour** :

1	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 07/07/2025 .....	2
2	Débat d'Orientation Budgétaire 2026 .....	2
2.1	Rappel des faits marquants en 2025.....	2
2.2	Le Compte Financier Unique 2025 provisoire .....	2
2.3	Proposition Budget 2026 .....	3
2.3.1	Les recettes 2026 .....	3
2.3.2	Dépenses prévisionnelles 2026 .....	3
3	PAT .....	4
4	Mutuelle Santé et Prévoyance .....	4
5	Bilan chiffré du Programme Leader 2014/2022 .....	4
6	Questions diverses .....	4
6.1	Convention SAFER et montage dossier LEADER .....	4
6.2	Cap 26/32 .....	5
6.3	Pierre Sèche .....	5
6.4	Calendrier 2026 .....	5

La séance est ouverte sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER à 18h10.

Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (11 titulaires présents + 1 suppléant avec voix délibérative) et constaté que le quorum était atteint (12/23).

M. Bernard BOUVIER est désigné « secrétaire de séance ».

Julien annonce le déroulé de la séance par l'ordre du jour.

## 1 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 07/07/2025

Le Président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 07 juillet 2025, qui est approuvé à l'unanimité.

## 2 Débat d'Orientation Budgétaire 2026

### 2.1 *Rappel des faits marquants en 2025*

Dans un premier temps, il a été rappelé les faits marquants pour l'année 2025 dont :

- le départ de l'agent en charge des missions transition agricole et alimentaire ;
- l'arrivée d'un agent en charge de la gestion administrative et financière ;
- le lancement de CAP 26-32 avec la participation ponctuelle de la « Fabrique des Transitions » ;
- la mise en place et le déploiement du logiciel QPILOTE ;
- le dispositif Récup'Eau ;
- les nouvelles aides de la DRAAF dans le cadre du PAT (SNANC 2025) et « Coopération Territoriale » ;
- le partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval (SMBVT) dans le cadre de la conférence de Serge Zaka ;
- le lancement de plusieurs chantiers et formations autour de la pierre sèche...

### 2.2 *Le Compte Financier Unique 2025 provisoire*

Julien présente la situation financière et dresse un bilan en projection pour la clôture de l'exercice 2025. Il alerte sur les subventions LEADER, qui tardent à être notifiées ce qui ne permet toujours pas un rattachement budgétaire. Les résultats présentés font apparaître un déficit de fonctionnement provisoire de -96 491 € avec une aide Leader manquante de 152 904 €. (cf. présentation)

Un état d'avancement du budget des actions spécifiques inscrites au budget 2025 est réalisé action par action (cf. présentation).

Julien revient sur l'étude de faisabilité de l'unité de production de granulés bois en proposant de consacrer un temps de bilan au prochain conseil syndical. Cette étude est sur le point de se conclure avec les résultats des derniers tests d'échantillons de résidus bois issus de l'usine King Tree.

Il est également évoqué les chantiers Pierre sèche dont le dernier aura lieu à Moularès en partenariat avec le CNFPT.

M. Clergue précise que le soutien à la récupération eau de pluie entraîne des difficultés pour les syndicats d'eau. La consommation en eau diminuant cela entraîne une augmentation des coûts. M. Cals rappelle l'action engagée en Centre Tarn. Une matinée de sensibilisation aux enjeux de sobriété en eau doit avoir lieu, permettant ainsi aux habitants de récupérer des chèques pour le soutien à l'achat de récupérateur d'eau de pluie.

Julien présente les investissements réalisés en 2025 qui sont l'achat de 2 ordinateurs portables. Le résultat prévisionnel pour 2025 est de - 94 527 €.

M. Somen précise que la communauté de communes rencontre les mêmes problèmes sur la partie petite enfance notamment avec les versements de la CAF qui interviennent souvent à N+1 parfois même en N+2.

Julien présente l'état des finances et de la trésorerie. Selon le prévisionnel de clôture d'exercice, la trésorerie de fin d'année s'élèverait au + 56 799.88 €, les recettes à percevoir relatives à LEADER sont de 197 460 € et celles des autres financeurs de 145 238 € (Région, Etat...) (cf. présentation).

Monsieur Espitalier précise que les finances de la collectivité se porte bien en comparaison avec d'autres PETR grâce à son fonds de roulement dont Mr Somen rappelle qu'il provient de l'association du Ségala et du GREAVI et qu'il est nécessaire pour pallier aux délais de paiement des aides Leader.

## 2.3 Proposition Budget 2026

### 2.3.1 Les recettes 2026

Les orientations budgétaires proposées sont établies sur la base des dépenses constatées en 2025 pour les frais de la structure et des propositions validées en bureau, notamment pour les charges de personnel. Julien enchaîne avec l'état des effectifs pour 2026 ainsi que la mobilisation de l'équipe sur les différentes thématiques et le financement des différents postes. Dans la continuité, il est dressé un état des lieux de l'équipe PETR où il est rappelé que suite à l'obtention du concours d'attaché territorial, il est possible que le poste occupé actuellement par Justine Chollet soit amené à évoluer. La question pourra se poser au terme du CDD prévu le 14/09/2026. Il est rappelé que le recrutement PAT est en cours pour un CDD d'un an. Il est souligné le renouvellement du contrat du François Hamard pour 1 an comme proposé par le bureau.

Les recettes de fonctionnement mentionnées sont établies avec les propositions suivantes :

- Cotisation à hauteur de 3,90 euros par habitant (sur la base de la population totale de chaque communauté de communes, données INSEE 2023 à venir), à laquelle se rajoutera pour les communautés de communes concernées uniquement la participation pour l'accès aux données vigifoncier et les études d'opportunités « Biens Vacants sans Maître ».
- Les cofinancements du programme Leader pour l'animation du programme 2023-2027
- Les cofinancements du programme Leader pour le poste de chargé de mission transition écologique et énergétique ;
- La contribution de la Région pour l'assistance technique 2026, pour un montant de 59 850 € (baisse de 5% appliquée au montant de 2025) ;
- Le soutien FEADER et REGION pour le poste transition agriculture et alimentation via l'appel à projet Coopération Territoriale ;
- Le soutien de la DRAAF pour l'animation PAT de 10 000 € ;
- Le soutien de 3 000 € du syndicat mixte bassin versant Tarn aval pour l'animation du dispositif Objectifs SOL ;
- La prorogation de la convention d'assistance technique auprès du SMIX du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais (soit 10 000 € au vu du temps mis à disposition en 2025 – évalué à une quarantaine de jours).

Concernant la contribution du SMIX du SCOT, Bernard Bouvier informe qu'une demande d'une mise à disposition d'Emmanuelle d'une demi-journée supplémentaire est souhaitée pour permettre d'accompagner la révision du SCOT. La contribution serait pour 2026 de 15 000 € et non 10 000 €.

### 2.3.2 Dépenses prévisionnelles 2026

Julien rappelle la proposition de diminuer de 10% les indemnités des élus du PETR afin de compenser les frais de repas de travail pour les bureaux et autres temps conviviaux a été prise en compte, conformément au dernier bureau.

Jean-Luc Espitalier demande à l'ensemble des délégués de voter cette mesure qui est approuvée à l'unanimité.

Il est rappelé également les actions spécifiques envisagées en 2026 conformément aux engagements et à nos différentes contractualisations.

Le budget de fonctionnement prévisionnel pour 2026 présente un déficit de – 45 912 € sans tenir compte des rattachements Leader qui auraient dû être affectés en 2024 pour partie et 2025.

Le budget d'investissement pour 2026 présente un excédent de + 2676 €

Il est rappelé que le budget sera présenté équilibré en tenant compte des résultats de l'exercice précédent et en ventilant ces excédant sur certains chapitres.

Le DOB est validé par l'ensemble de l'assemblée qui prend acte des orientations et projets à venir.

### 3 PAT

Les membres sont informés de la réponse positive de la Région à la candidature « coopération territoriale ». Le pôle Territorial est lauréat de cet appel à projet avec une dépense prévisionnelle de 86 932 € pour l'animation et la mise en œuvre de 7 actions. L'aide accordée au Pôle Territorial s'élève à 60 852 € soit 70 % dont :

- 36 511 € de FEDAER
- 24 341 € de la Région

Le planning de mise en œuvre s'étale sur 2 ans.

### 4 Mutuelle Santé et Prévoyance

Julien rappelle l'obligation des collectivités à participer financièrement au risque prévoyance et souligne que celle-ci fait l'objet d'une adhésion collective. Il avait été décidé lors de la délibération du 11 décembre 2024 que le PETR participe à hauteur de 80 € mensuel par agent, au prorata de la cotisation réelle du contrat.

A cela s'ajoute l'obligation de participation financière en santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Après concertation des membres du bureau, il est proposé de ne pas augmenter la charge financière du Pôle Territorial et de reventiler les 80 € pour couvrir la participation aux frais d'une mutuelle santé. La répartition de cette enveloppe serait la suivante :

- 65 € dédiés à la Prévoyance (au prorata de la cotisation réelle du contrat) ;
- 15 € pour la Mutuelle santé pour des contrats individuels labelisés.

Monsieur Cals fait état de l'avis positif du dernier CST.

Après délibération, les membres valident à l'unanimité la répartition de ces participations à la prévoyance et à la mutuelle santé.

### 5 Bilan chiffré du Programme Leader 2014/2022

Julien présente le bilan final du programme Leader 2014-2022 suite aux derniers paiements réalisés en cette fin d'année.

L'enveloppe non consommée s'élève à 400 158 € soit 12% de l'enveloppe qui avait été attribuée à ce programme. Cette sous consommation s'explique pour :

- 52% par des projets abandonnés ;
- 45 % par des projets ayant des sous-réalisations ;
- 3 % par une partie de l'enveloppe initiale non programmée.

### 6 Questions diverses

#### 6.1 Convention SAFER et montage dossier LEADER

Julien fait état des collectivités souhaitant adhérer à vigifoncier ou biens vacants sans maître :

- 2 EPCI pour Vigifoncier (3CS et CCMAV à confirmer)
- 3 EPCI pour 48 communes (3CT, 3CS, CCMAV à confirmer)
- Des communes isolées (à confirmer)

Il est rappelé qu'un dossier porté par le Pôle Territorial a été déposé au comité de programmation LEADER pour une enveloppe totale de 130 668 € comprenant à la fois les données SAFER mais également la convention annuelle avec l'essor maraîcher. Le comité de programmation a rendu un avis favorable pour ce projet.

Seules les dépenses portées par des EPCI ont pu être intégrées pour le dossier LEADER. Julien précise que le reste à charge pour les données SAFER, c'est-à-dire non couvert par Leader, fera l'objet d'une cotisation exceptionnelle pour être intégrée dans les finances du Pôle Territorial.

**(précision sur le cadre de cette proposition, conformément à la demande exprimée en conseil syndical)**

Cette proposition repose sur :

- L'article 15 des statuts du pole qui prévoit la possibilité pour celui-ci, conformément aux articles L. 5741-1, L. 5711-1, L. 5212-19 et L. 5212-20 du CGCT, d'avoir recours à des contributions spécifiques aux services ou prestations assurés par le Pôle Territorial ;
- La nécessité d'adopter cette cotisation par délibération (à prévoir lors du prochain conseil syndical) ;
- La transparence sur la répartition des charges entre les membres concernés, qui sera :
  - o Le nombre de communes de chaque intercommunalité concernée par biens vacants sans maître pour la prestation liée à biens vacants sans maître ;
  - o Le nombre moyen de DIA par communauté de communes pour vigifoncier

A noter que seules les 3 communautés de communes concernées par l'une ou l'autre de ces données SAFER sont concernées par cette cotisation exceptionnelle.

M. Somen demande à ce que la communauté de communes soit informée rapidement des montants à budgérer pour cette participation. Il propose d'étudier avec la SAFER, la possibilité de lisser sur plusieurs années la réalisation des études biens vacants sans maître.

M. Espitalier rappelle qu'un bien est considéré sans maître au bout de 10 ans en zone FRR contre 30 ans classiquement et que par conséquent de nombreux biens sont concernés par des situations où la transmission n'a pas été réglée.

Julien précise que des communes hors 3CT, 3CS ou CCMAV peuvent rejoindre la convention qui sera établie entre le Pôle Territorial et la SAFER afin de pouvoir bénéficier, à minima ,des tarifs dégressifs associés.

## 6.2 Cap 26/32

Julien rappelle la démarche engagée avec plusieurs élus et techniciens sur l'évolution des missions et du fonctionnement du Pôle Territorial. Les premiers ateliers ont eu lieu le 03/07/2025.

Ce travail doit permettre d'aboutir à une feuille de route contenant des propositions opérationnelles sur le fonctionnement et les missions du Pôle Territorial pour le prochain mandat qui sera présenté aux nouvelles équipes.

Chaque EPCI sera amenée à délibérer sur cette feuille de route.

## 6.3 Pierre Sèche

Un point d'étape sur la pierre sèche est réalisé. Julien informe les élus de l'émergence d'un projet de coopération à l'échelle d'une dizaine de territoires d'Occitanie.

M. Gavalda s'interroge sur le financement de ces actions. Il est précisé qu'un dossier LEADER permet de mobiliser jusqu'à 80 % d'aide LEADER et que c'est le seul cadre où des projets collaboratifs peuvent être montés, c'est-à-dire des projets qui regroupent plusieurs maitres d'ouvrage qui gardent à leur charge l'autofinancement.

## 6.4 Calendrier 2026

Le calendrier d'installation du Syndicat suite aux élections est présenté (cf. présentation). La date butoir pour l'installation du conseil du PETR est le 22/05/2026.

Il est proposé d'étudier la possibilité d'installer le syndicat avant les ponts de l'ascension et de la pentecôte et de faire le point avec chaque EPCI pour connaître les calendriers d'installations des communautés de communes.

Prochaine réunion du comité syndical : mardi 27 janvier 2026 - 18h00 à Valence d'albigeois (à confirmer)

Il n'est pas proposé d'organiser une nouvelle conférence des maires en février comme proposé par Julien

Il est proposé d'organiser un Comité de pilotage sur la récup'eau avec l'Agence de l'Eau, courant janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h58.

**Le Président,**  
**Jean-Luc ESPITALIER**

**Le Secrétaire de séance,**  
**Bernard BOUVIER**